

Document disponible sur l'Observatoire en économie sociale et en
développement régional

<http://www.uqo.ca/observer/>

**Mouvements sociaux, travail social et
économie solidaire face à la crise de
l'emploi et de l'État-providence.**

Louis Favreau

**Note sur l'auteur: Louis Favreau est sociologue et travailleur social, professeur au
Département de travail social de l'Université du Québec à Hull. Il est animateur de la
Chaire de recherche en développement communautaire et responsable du volet
Économie sociale du Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les
entreprises et les syndicats (CRISES).**

Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire:

série recherche #1

ISBN: 2-89251-937-3

Le présent texte¹ veut introduire, à partir de l'expérience québécoise et canadienne, trois questions sur le thème des mouvements sociaux, du travail social et de l'économie solidaire face à la crise de l'emploi et de l'État-providence: 1) qu'est-ce qui caractérise aujourd'hui la crise de l'État-providence et qu'est-ce qui la sous-tend? 2) quelles sont les voies de sortie de crise par en bas (notamment les nouvelles réponses communautaires)? 3) par delà l'employabilité, quelles pistes de renouvellement de l'État social pouvons-nous dégager des expériences de développement économique communautaire?

1. Crise de l'État-providence: quelle crise dans quelle société?

Au Québec, depuis une quinzaine d'années, le débat engagé par divers acteurs sociaux sur l'État-providence et sa crise recouvre trois ordres de critique. La première, au début des années 80 est venue, sur flanc droit, des «néo-libéraux» qui évaluaient que les dépenses sociales (notamment en matière d'éducation, de santé et de services sociaux) coûtaient trop cher. Dans cette foulée, les coûts de l'aide sociale et de l'assurance-chômage ont également été jugés trop coûteux. Sur flanc gauche, la critique est venue de mouvements sociaux, notamment du monde communautaire (ou associatif) et syndical, qui ont mis en évidence le caractère distant des services aux personnes et une gestion publique prenant peu en compte les conditions locales et régionales de livraison et de développement de ces services tout en imposant un encadrement fortement balisé par des programmes destinés à des

¹ Ce cahier est la version préliminaire d'un chapitre de livre à paraître dans un ouvrage collectif publié au CNRS à Paris sous la direction de B. Eme et J.-L. Laville, ouvrage qui met à contribution des chercheurs français, belges et québécois sur le thème «Société civile, État et Économie plurielle». Il s'inspire des travaux de recherche suivants: 1) une recherche sur les initiatives de DEC au Québec (Favreau et Ninacs, 1994); 2) une autre menée dans le cadre d'un Comité de relance de l'économie et de l'emploi en Outaouais (Favreau, 1995); 3) une troisième sur les entreprises d'économie sociale menée conjointement dans le cadre de CRISES (L.Favreau, B. Lévesque et alii) (recherche en cours); 4) une quatrième sur les Coopératives jeunesse de services (Favreau et Lévesque, 1993); 5) une sur l'organisation communautaire en CLSC (Favreau et Hurtubise, 1993).

populations-cibles. En troisième lieu, plusieurs ont commencé à faire le constat d'un échec relatif de la «guerre à la pauvreté» qui avait été définie comme objectif de première importance pour justifier le développement de cet État-providence. Ces critiques révèlent à leur manière trois registres d'analyse de la crise que traverse l'État social: 1) d'abord la crise des finances publiques qui provoque un double mouvement, celui de la privatisation de certains services, un second, celui de l'émergence d'un nouveau secteur communautaire notamment dans le domaine de la santé et des services sociaux; 2) la crise de la centralisation des services et de la gestion tutélaire qui conduira à la régionalisation de plusieurs politiques publiques (santé, services sociaux, formation de la main d'oeuvre...) au début des années 90; 3) la crise de l'insertion sociale et professionnelle des nouvelles générations rendue plus visible par la montée du chômage et de la pauvreté qui conduira à la mise en oeuvre de nouveaux dispositifs d'intégration des chômeurs et des prestataires de la sécurité du revenu².

Dans les champs de l'aide sociale, de l'assurance-chômage et de la formation professionnelle, l'évolution sur quelques décennies des politiques publiques est particulièrement révélatrice du malaise provoqué par cette crise de l'État social. De 1945 à 1975, les politiques publiques en la matière ont été surtout centrées sur un ensemble de mesures destinées à répondre à des besoins immédiats et à des situations du marché du travail considérées comme temporaires et donc transitoires. Dans les années 80, on assiste au développement de nouveaux programmes sectoriels et par populations-cibles mis en place pour répondre aux besoins de groupes sociaux marginalisés.

² Au Québec, en 1995, 483,000 personnes sont prestataires de la sécurité du revenu (programme québécois) dont 75% sont des travailleurs «aptes au travail». En outre près de 600,000 travailleurs québécois ont recours aux indemnités de l'assurance-chômage (programme fédéral).

La mise en perspective historique est à ce chapitre éclairante. Il y a d'abord le grand tournant qui met fin aux «Trente glorieuses» (1945-1975): portées par la croissance, les politiques de l'emploi d'avant 1975 cherchaient à répondre à un chômage de courte durée. Ils visaient également à favoriser la stabilité de la main d'oeuvre de même que l'attachement de cette dernière à l'entreprise. Mais les déséquilibres du marché du travail vont peu à peu rendre impératives de nouvelles mesures. C'est alors que commence à s'empiler - gouvernement fédéral et gouvernement du Québec inclus- des mesures destinées à l'insertion de catégories de plus en plus spécifiques de chômeurs et de prestataires de sécurité du revenu. À la mi-décennie 80, de nouveaux programmes en matière de formation professionnelle entrent à leur tour en vigueur: 1) on réactive les Commissions de formation professionnelle (les CFP); 2) on attribue la responsabilité de l'éducation des adultes au ministère de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MSRFP) au détriment du ministère de l'Éducation. Puis, suite à la réforme de l'aide sociale mise en oeuvre en 1989, divers programmes, cette fois-ci, d'aide à l'emploi et d'amélioration de l'«employabilité» pour les assistés sociaux aptes au travail sont modifiés ou créés (formation de courte durée par des stages...). Enfin, dernière décision et non la moindre, la Société québécoise de développement de la main d'oeuvre (SQDM) créée en 1993 consacre le virage de 1985 en matière d'éducation des adultes, soit le virage de la formation professionnelle.

Le milieu des années 80 marque donc l'arrivée des premières mesures d'«employabilité» (ou d'insertion sociale): Ottawa et Québec signent une entente permettant d'utiliser les fonds du Régime d'aide sociale et ainsi financer des programmes de réintégration de prestataires de la sécurité du revenu sur le marché du travail (Paquet, 1993). En 1990, dans sa réforme du Régime d'assurance-chômage, le gouvernement fédéral accentue la tendance en ouvrant la porte à l'utilisation -jusqu'à concurrence de 15%- du fonds de la Caisse du Régime d'assurance-chômage pour des «utilisations à des fins productives». Cette année-là,

une somme de \$1.3 milliards (CAN) sera ainsi dégagée à des fins dites «productives», dont \$800 millions pour soutenir des activités de formation, d'intégration au marché du travail et d'aide à l'emploi. C'est de là qu'une bonne partie des fonds des organismes communautaires d'employabilité (associations oeuvrant dans l'insertion) provient. Une tendance nouvelle se dessine alors, celle de la «dualisation» de la formation avec d'un côté une filière de formation de longue durée et qualifiante pour les uns (les collèges et les universités) et de l'autre une filière de courte durée, d'employabilité et de «petits boulots».

Le problème central auquel se butera très rapidement ces politiques et mesures nouvelles est le suivant: le chômage ne recule pas ou si peu. C'est qu'il a changé en volume et en nature. Il touche plus de monde et dure plus longtemps. Avec les années 80-90, la crise de l'emploi combinée au déclin des communautés locales et des régions ont eu pour effet de placer ces personnes et ces populations en situation non plus de simple **marginalité** mais bien **d'exclusion**. Il ne s'agit plus seulement de populations à faible revenu dont la participation à la «société de consommation» est réduite. L'ampleur du chômage, sa durée prolongée, sa diffusion dans tout le corps social a introduit une «fracture sociale» (Julien, 1995). La perte prolongée d'un emploi a désormais un **effet cumulatif**. Il y a non seulement baisse de revenu mais surtout isolement social, perte d'estime de soi... et immense difficulté à demeurer actif. Sensibles aux mouvements sociaux, certains secteurs de l'État vont alors reprendre à leur compte un diagnostic de forte crise sociale³, d'où situation d'incertitude ou de redéfinition au sein même de l'État⁴.

³ Plusieurs rapports du Conseil des affaires sociales en font foi notamment: 1) *Le Québec cassé en deux* (1989) et 2) *Un Québec solidaire* (1993), CAS/Gouvernement du Québec/G. Morin éditeur.

⁴ Illustrations de ce phénomène: 1) la fédération des Centres locaux de services communautaires (CLSC) du Québec entend désormais favoriser explicitement des interventions de développement local à l'échelle du Québec; 2) le gouvernement du Québec crée un Secrétariat d'État à l'action communautaire; 3) la ministre de la Sécurité du revenu du Québec confie à un groupe de travail, dont la représentativité et la compétence offre beaucoup de crédibilité, la révision des programmes d'intégration au travail des assistés sociaux.

Bref, avec les années 80-90, les réponses par une logique quasi-exclusivement d'urgence, sans perspective à moyen et long terme, ont créé une situation d'**empilement progressif de mesures destinées à réparer les dégâts du «progrès»**⁵. C'est l'ouverture d'une période où l'employabilité a désormais toutes les vertus.

Les limites politiques et sociales de ces programmes publics peuvent se résumer de la façon suivante: 1) ces politiques et les pratiques qui les accompagnent sont compartimentées; 2) les sommes investies dans ces mesures sont faibles comparativement à la part consacrée aux indemnisations mais nettement plus fortes que celles destinées au développement des groupes, des quartiers et des régions en difficulté; 3) les programmes sont généralement peu flexibles et mettent leurs bénéficiaires sous surveillance; 4) enfin, leur effet premier est de répondre à des besoins immédiats mais leur effet second va plutôt dans le sens d'accréditer le processus en cours de dualisation sociale. Bref, l'État social tend à devenir un simple accompagnateur qui pallie, qui supplée, **qui gère -ou fait gérer par des associations - l'exclusion** à partir de mesures d'assistance. Effet principal: nous sommes à la veille de créer un **secteur d'insertion**, sorte de zone mitoyenne entre le monde du travail et du non-travail.

Face à l'ampleur des problèmes sociaux (chômage et appauvrissement de nombreuses communautés locales), et mise à part le noyau dur des «néo-libéraux», la première réponse de nombreux dirigeants de la classe politique et des mouvements sociaux en sera plutôt une

⁵ Voir *Etat de la situation et nouveaux défis*, Document de consultation, ICEA, Montréal, mai 1994 p.66 à 80. À titre d'illustration, le programme québécois APTE (Actions positives pour le travail et l'emploi) comprend à lui seul sept mesures dont une pour le rattrapage scolaire, une pour le retour aux études postsecondaires des chefs de familles monoparentales, un programme d'aide à l'intégration à l'emploi (PAIE) lui-même intégrant une mesure particulière pour les moins de 30 ans insérés dans des projets associatifs etc. Un récent Bulletin du Conseil du patronat (décembre 1995) signale l'existence de pas moins de 110 programmes et mesures liés à l'emploi au Québec, dispersés dans sept ministères.

de désarroi. Puis, elle donnera lieu à une certaine déstabilisation et à la recherche -en partie du moins- de solutions plus durables et plus innovatrices sur la longue durée. La crise de l'État-providence, n'est-elle pas aussi la crise d'une classe politique et de mouvements sociaux jadis très étroitement associés à la construction de cet État-providence, notamment une partie du mouvement syndical et du mouvement communautaire au sein desquels la «culture d'opposition» est également imprégnée d'«étatisme».

2. Récession longue, néo-libéralisme et éclatement de la «société salariale et providentielle».

En réalité, la crise de l'État-providence ne nous renvoie pas qu'à une crise interne minant cet État social de l'intérieur. Plus qu'une récession longue provoquant des déficits publics, plus que la faible proximité des services et sa gestion tutélaire, c'est toute la société qui chavire et semble porteuse de cette crise de l'État-providence.

Quelques tendances-clés traduisent, nous semble-t-il, l'ampleur et la densité de la mutation. En premier lieu, la fin de la montée en puissance du salariat comme mode principal de régulation économique et sociale, tendance bien analysée par Castel ⁶. La fin de la montée du travail à temps plein, régulier, à contrat indéterminée qui s'accompagnait généralement d'une appartenance forte à l'entreprise, le déclin de l'industrialisation modelé sur les «grandes forteresses ouvrières» dans l'automobile, l'aluminerie, le papier..., la montée de la sous-traitance et des délocalisations constituent les principales coordonnées de la crise du salariat. Cette crise se répercute directement sur l'État dont le salariat forme l'assise principale des prélèvements sociaux.

En second lieu, la crise de la production des services collectifs dans les communautés locales et les régions. La désorganisation des économies locales de quartiers populaires

⁶ Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris.

dans les centres urbains et l'affaiblissement de la distribution des services publics dans les régions périphériques vont amplifier la spécialisation sociale de l'espace avec ces concentrations plus marquées des pauvretés diverses (familles sur l'aide sociale, nouveaux arrivants...) et les effets que cela entraîne (anomie, création d'enclaves...)7.

Au Québec, après la seconde guerre mondiale, le mouvement de salarisation affirmé depuis le début du siècle s'est généralisé et a permis une nette amélioration des conditions de vie. À bien des égards, cette «société salariale et providentielle» qui se consolide un peu plus tard avec la Révolution tranquille (années 60), a constitué un progrès par rapport à celle qui la précédait. Cette nouvelle «société salariale et providentielle» se donne des assises solides autour des classes moyennes et d'une production, d'une consommation et d'une culture de masse. La syndicalisation et la négociation collective dans le domaine du travail de même que l'universalité des services collectifs -principalement par le gonflement du secteur public en matière d'éducation, de santé et de services sociaux- accompagnent alors ce processus. Cependant, l'intégration par la consommation s'accompagne d'une faible participation, voire même d'une exclusion tant dans l'organisation du travail (les travailleurs) que dans l'organisation des services (les usagers)8.

Cette société réalisait une «liaison vertueuse» entre production et consommation mais les diverses exclusions (faible participation des travailleurs et des usagers dans l'organisation du travail et des services, désorganisation des économies locales des quartiers et des régions périphériques, chômage massif et de longue durée des jeunes etc.) de cette société ont fini par provoquer quelques secousses majeures non seulement dans le monde du travail mais également dans la «vie hors travail» (quartier, école, famille). La stratégie néo-libérale avait trouvé une voie de sortie de crise dans la modernisation technologique et la

⁷ Voir à ce propos Jacquier pour les États-Unis (1992), Favreau (1995) et Morin (1994) pour le Québec ou Dubet (1992) pour la France.

⁸ Ce que Bélanger et Lévesque (1988) ont bien mis en lumière.

délocalisation de la production. C'est cette voie de sortie qui a le plus contribué à des taux de chômage de plus en plus élevés et à la précarisation du travail. Et par voie de conséquence à des coûts sociaux plus importants alors que les revenus pour la redistribution et les services collectifs se contractaient. Le néo-libéralisme met donc profondément en cause cette «société salariale et providentielle». Pour paraphraser un analyste du *Monde diplomatique* (Chesnais, oct.95:27), les «vingt glorieuses du capital» (1975-1995) ont succédé aux «Trente glorieuses du travail» (1945-1975). Mais la mutation ne s'arrête pas à l'intervention chirurgicale que réalisent les néo-libéraux sur la «société salariale et providentielle». D'autres acteurs sont en scène et tentent d'infécher autrement la société. Pour notre part, nous formulons les quatre propositions ou paramètres suivants:

1) la modernisation des grandes entreprises entraînent aujourd'hui une réduction substantielle et durable de l'emploi (cas de l'aluminerie, cas du secteur des pâtes et papiers, cas du secteur de l'automobile...). Ce sont elles les grandes productrices d'exclusion. Mais l'apparition de **nombreuses PME**, y compris dans les quartiers et régions en difficulté, vient modifier le paysage. Les rapports entre les entreprises et leur milieu d'implantation ne sont plus tout-à-fait les mêmes car le développement des entreprises moyennes et petites est davantage liés aux territoires qui sont le théâtre de leurs opérations;

2) les **politiques publiques** qui fonctionnaient à l'urgence sont dépassées par l'ampleur des problèmes notamment de l'emploi et plus globalement de la pauvreté. Elles sont devenues de plus en plus absolètes dans le contexte de restructuration mondiale de l'économie et de crise des dépenses publiques. Une partie de l'intervention étatique, influencée par les courants internes les plus démocratiques, accrédite l'innovation et l'expérimentation par le financement de projets de développement des collectivités locales (soutien aux SADC, CDC et CDEC par exemple). Le Québec n'est pas un cas unique puisqu'on retrouve de telles politiques ailleurs dans le monde, en Europe, par exemple, le soutien aux Régies de quartier en France ou le soutien aux *Community Development Corporations* aux Etats-Unis.

3) les **mouvements sociaux** (syndical et communautaire notamment) requestionnent leurs stratégies d'intervention⁹, hier encore quasi-exclusivement revendicatrices, pour s'inscrire dans l'«économique» sur une base propositionnelle de développement et s'insérer dans des démarches partenariales souvent inédites avec le secteur privé et les pouvoirs publics (Lévesque et Mager, 1995);

4) les **communautés locales**, se sentant menacées dans leur cohésion sociale par l'augmentation de la pauvreté (CAS,1989) et par l'anomie et des violences de tout ordre, tentent de se recomposer socialement en travaillant à la mise sur pied d'entreprises et de services de proximité issues de la concertation entre acteurs locaux et par la mise en oeuvre de projets de revitalisation économique et sociale (Favreau et Klein, 1995).

Nous sommes donc à nouveau en voie de passer **d'un modèle de société à un autre**: après la société de l'exploitation capitaliste sauvage et de la marginalité de la classe ouvrière qui caractérise la seconde moitié du XIXe siècle jusque qu'à la fin des années 30¹⁰, nous sommes passés à une société d'intégration conflictuelle des travailleurs et des pauvres marginalisés qui caractérise les «Trente glorieuses», soit les années 1945 à 1975. La crise des années 30 s'est résorbée par la montée de l'Etat-providence, des législations sociales et des accords négociés... Aujourd'hui, à partir des années 80, nous passons de l'intégration conflictuelle à l'exclusion dans le cadre d'une société où «des masses d'exclus ne sont exploités par personne, mais seulement tenus à l'écart, dans le chômage et la frustration» (Joffrin, 1994: 6). Mais cette société, compte tenu des forces multiples qui la traversent, peut aussi se diriger vers le renouvellement de la démocratie.

⁹ Voir parmi d'autres Boyte (1981 et 1989) pour les États-Unis, Chazel et alii (1993) pour la France, Boucher et Favreau (1994) ou Bélanger et Lévesque (1992) pour le Québec.

¹⁰ Décennie-clé qui sort la classe ouvrière de la marginalité par l'intervention d'un premier «new deal». Celui-ci consacre notamment la reconnaissance des syndicats, des conventions collectives, d'une première véritable législation du travail de même que le remplacement des secours privés et des organisations caritatives par la reconnaissance de véritables droits sociaux (droit à l'assurance-chômage, droit à l'aide sociale..) mis en oeuvre par l'Etat.

Nous sommes en train de transiter d'un type de **mobilisation sociale** à un autre: le mouvement ouvrier (surtout syndical), l'organisation des consommateurs dans de grandes entreprises coopératives (épargne et distribution) et celle des «pauvres» par des comités de citoyens constituaient le coeur de la mobilisation sociale de l'après-guerre jusqu'à la fin des années 70. Les notions d'Etat-providence, de planification du développement, d'extension du secteur public et de professionnalisation du travail sur le «social»...s'imposaient. **L'intervention sociale** participait de cette dynamique: elle était surtout faite de défense de droits et de développement de services: défense de droits de certaines catégories sociales, éducation/«conscientisation» à la manière de Paolo FREIRE en Amérique latine, action politique locale, services de type coopératif et communautaire. C'est alors la montée en force d'un secteur communautaire autonome et de services communautaires publics de première ligne (les Centres locaux de services communautaires ou CLSC). L'intervenant-type n'est plus la «petite soeur des pauvres» (années 50) mais l'animateur social (années 60), puis l'intervenant communautaire professionnel ou semi-professionnel (années 70).

À partir des années 80, ce type de mobilisation entre en crise. Mais **la mobilisation sociale** ne disparaît pas pour autant. Elle se modifie et devient plus diffuse, passant davantage par une pluralité de mouvements sociaux (syndicats, femmes, écolos, populaire et communautaire, jeunes...). Les notions de décentralisation, de régionalisation, de concertation, de partenariat, de «coopération conflictuelle», de contrat, de développement local et régional... émergent. **L'intervention sociale** se modifie pour s'orienter vers la revitalisation économique et sociale de territoires en difficulté. Le militant ou l'intervenant social devient plus polyvalent et tend à devenir davantage un porteur de projets de développement local. L'entrée en force du néo-libéralisme n'a pas anéanti les mouvements sociaux. Directement ou indirectement, c'est plutôt une redéfinition des orientations et des stratégies qui s'est imposée. Certaines composantes sont restées sur la défensive, d'autres ont fait le choix d'innover.

3. De nouvelles réponses communautaires (ou associatives) à la crise de l'État-providence et de l'emploi: les voies de sortie par en bas.

L'idée que nous avançons ici c'est que, sur le terrain des communautés locales, face à la crise de société que nous traversons, un nouveau modèle de développement local a émergé, *le développement économique communautaire (DEC)*, lequel s'affirme comme **approche globale, économique et sociale, territorialisée**, approche inscrite dans un processus de **longue durée**, approche constitutivement **partenariale**¹¹. C'est dans cette démarche de DEC que le secteur communautaire et, avec lui, nombre d'intervenants sociaux, peuvent donner la pleine mesure de leur expérience, de leur expertise parce qu'ils sont enracinés et proches des réseaux et des populations concernées pour contrer les effets de cette crise. Mieux! Ils sont là pour participer, sur le terrain du «local» et du «régional» à la mise en oeuvre d'une nouvelle économie, d'une économie solidaire et par là à un projet d'État solidaire (revue *Possibles*, 1994).

La crise de la «société salariale et providentielle» n'est pas qu'une crise structurelle de l'emploi, du monde du travail et des protections sociales. **Le travail** n'est pas qu'«un moyen de gagner sa vie», le travail est plus qu'un mode de rémunération. Il est indispensable à la reconnaissance sociale, à l'appartenance à des collectifs. Il organise un mode de vie et constitue un dispositif-clé de socialisation. C'est, nous semble-t-il, ce que la crise a mis en relief et ce que la montée de la «société salariale et providentielle» nous dissimulait en partie. Avec ses activités économiques, ses écoles, ses réseaux sociaux, ses institutions

¹¹ Nous sommes bien conscients que les réponses sur le seul terrain du local sont insuffisantes. Trois ou quatre axes de changement doivent être simultanément mis en oeuvre: 1) la réduction du temps de travail et partage de l'emploi; 2) la réforme de la fiscalité; 3) une stratégie vigoureuse de ré-insertion des chômeurs et 4) la revitalisation économique et sociale des quartiers dans une perspective d'économie solidaire. Convenons que ce dernier axe est souvent sous-estimé par la gauche traditionnelle.

locales diverses, le **quartier** où l'on habite peut aussi être le levier d'une citoyenneté active et un dispositif-clé de socialisation.

Si la crise de la «société salariale et providentielle», c'est tout à la fois une crise du travail et une crise du «vivre ensemble» sur un territoire donné, il faut dès lors s'imposer de travailler sur des solutions possibles, efficaces et démocratiques prenant en compte ces deux dimensions: Quelles sont les initiatives en cours les plus pertinentes? Quelles sont les expérimentations en cours susceptibles d'effets d'entraînements plus structurants? Où puiser pour généraliser ces expériences?

Ici nous faisons l'hypothèse que le développement économique communautaire (DEC), expression nord-américaine de l'économie solidaire constitue un levier pertinent. L'approche de DEC prend en compte la question de l'emploi conçue comme vecteur d'intégration mais inscrit celle-ci à l'intérieur d'une dynamique de revitalisation économique et sociale de quartiers, lesquels peuvent renaître comme espaces de citoyenneté.

L'expérience des intervenants québécois dans les dix dernières années a imposé la nécessité de travailler de façon plus intégrée et plus territorialisée **pour peser sur l'ensemble du processus** d'incitation au travail et plus largement sur l'ensemble du processus de désintégration économique et sociale. L'autre impératif lié au DEC a été d'opérer un passage de l'intervention réactive qui pallie aux urgences à une intervention proactive qui cible d'abord le développement des communautés locales et non la seule défense catégorielle de groupes dans les communautés.. Si le cycle de changement social négatif peut être inversé, c'est bien par une intervention jouant sur plusieurs claviers, c'est-à-dire s'attaquant **simultanément** à plusieurs problèmes. Comme le dit avec justesse Claude Julien:

Dans les quartiers réputés difficiles, les travailleurs sociaux connaissent d'expérience la parfaite vanité de toute intervention sectorielle, de toute action, si bien intentionnée soit-elle, qui se limiterait à une seule cause de la «fracture sociale». L'efficacité requiert d'agir simultanément sur tous les fronts: scolarisation proprement dite, activités culturelles et de loisirs, conditions de logement et de santé, etc. (Julien, 1995:17)

L'approche de développement économique communautaire (DEC) participe de ce renouvellement des stratégies. Le premier avantage de l'approche de DEC, telle que portée notamment par les CDEC et les CDC et par un certain nombre d'interventions des services communautaires de CLSC, c'est de travailler sur la base de territoires socialement significatifs plutôt que par populations-cibles. L'effort peut alors être simultanément **sur plusieurs dimensions de la pauvreté** au sein de communautés locales: la famille, l'école, l'emploi et les entreprises locales, la formation de la population résidante, la revitalisation du centre-ville en collaboration avec la municipalité et l'utilisation maximale des programmes publics des gouvernements centraux qui répondent minimalement aux besoins identifiés. C'est ce que tente d'illustrer le tableau suivant:

Cycles négatif et positif de changement social local

Indicateurs	Cycle négatif	Cycle positif
Familles	Divorces et séparations: femmes candidates à l'aide sociale; pères de famille de 45 ans et + mis à pied	Stimulation de la création de réseaux sociaux et économiques: cuisines collectives, maisons de quartier, halte-garderie...
Écoles	Jeunes en situation de décrochage, fermeture d'écoles de quartier...	Stimulation de la relation positive école-travail par des coopératives jeunesse de service, des maisons de jeunes...
Économie locale	Fermeture de petits commerces (quincailler, épicier...). Déménagement de succursales bancaires...	Soutien au re-développement de l'économie de proximité: micro-entreprises (biens et services); maillage entre ces entreprises...

Économie du centre-ville et de la ville	L'espace résidentiel est grugé au bénéfice de la grande entreprise privée ou publique. l'insécurité s'installe au sein des populations locales par l'augmentation de certains commerces (bars...): aug. de la criminalité, des «gangs»...	Achat et gestion d'espaces aménagables en fonction des populations locales et du développement du centre-ville simultanément: fonds de fiducie foncière communautaire, coops d'habitation, petits centres d'achats...
Politique de la municipalité	Développement du centre-ville laissé au secteur privé	Politique d'investissement et de soutien au développement des quartiers en difficulté par une Corporation de développement économique communautaire (CDEC).
Politique des pouvoirs publics centraux et des institutions financières dans les communautés locales	Politique passive (de laissez-faire): déménagement de services de caractère public (CLSC, bureau de poste, caisse populaire...) au centre-ville ou dans d'autres quartiers...	Politique active de développement des quartiers en difficulté: programmes de soutien au développement des collectivités locales...pour la formation de la main d'oeuvre résidente, pour le soutien aux entreprises locales en difficulté...

Dans de nombreuses communautés locales, il existe déjà des initiatives communautaires, par exemple des groupes d'entraide socio-économique comme les cuisines collectives, des cercles d'emprunt, des initiatives comme les Coopératives jeunesse de services qui aident, entre autres, à contrer le décrochage scolaire. Il existe déjà des initiatives économiques locales tels des entreprises d'insertion, des entreprises coopératives et communautaires, des services communautaires d'aide à domicile, bref, pour employer une expression qui résume bien des «services de proximité» (Laville, 1992).

Cette ensemble d'initiatives qui ont surtout vues le jour dans les 10 dernières années prennent aujourd'hui de l'ampleur et sont de plus en plus reconnues. Mais le nouveau défi qui se pose à ces organismes, c'est celui d'une intervention inscrite dans une logique territoriale¹², c'est celui d'**outils spécifiques orientés vers le développement d'ensemble**

¹² Autès parle avec justesse de deux logiques dans la lutte contre la pauvreté: la logique catégorielle et la logique territoriale (Autès, 1992: 101-147).

des quartiers ou des communautés locales¹³. Il s'agit de renforcer les liens territoriaux -les quartiers sont des espaces sociaux organisés et à organiser- pour accroître leur pouvoir de transformation de la dynamique socio-économique locale. Sortir les multiples projets du simple bricolage et doter les communautés locales de structures adéquates d'accompagnement de ces projets s'impose de plus en plus. Car des initiatives isolées les unes des autres courent le risque permanent de l'essoufflement. Elles ont besoin d'environnements favorables et de leviers de développement.

Depuis l'expérience des premières CDEC montréalaises en 1984-1985 jusqu'à aujourd'hui¹⁴, beaucoup de chemin a été parcouru. Phénomène considéré comme relativement marginal durant cette décennie, le développement économique communautaire et l'ensemble des initiatives qui l'accompagnent dispose maintenant de quelques lettres de créance auprès des pouvoirs publics.

En effet, en réponse à la récession de longue durée du début des années 80 et à la redéfinition de l'État dans le développement économique et social, une remobilisation de la «société civile» s'est progressivement mise en branle. Du côté du mouvement communautaire, cette mobilisation s'est réalisée par la mise sur pied d'initiatives territorialisées de revitalisation économique et sociale. C'est le cas des Comités régionaux de relance de l'emploi et de l'économie (CRÉE), des Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et des Corporations de développement communautaire (CDC) et par des initiatives d'insertion sociale par l'activité économique (entreprises communautaires, entreprises dites d'insertion). Du côté des syndicats, ce sont des reprises d'entreprises en difficulté, des innovations sociales au plan de l'organisation du travail et plus globalement un tournant vers ce qu'il est convenu d'appeler la «coopération

¹³ Pour un exposé de cette stratégie à partir d'une enquête sur la pauvreté dans l'Outaouais, voir le rapport du CRÉEOM (Favreau, 1995).

¹⁴ Dont nous avons relaté l'expérience dans la RECMA (Favreau, 1994).

conflictuelle». Les syndicats ne considèrent plus les entreprises dans un rapport d'extériorité relativement à leur développement. Ce qui les a également amené à s'engager de façon plus nette dans des structures publiques, quasi-publiques ou associatives (communautaires) locales et régionales de développement économique et social tels les Conseils régionaux de développement (CRD), les Sociétés d'aide aux collectivités locales (SADC), les conseils régionaux de la Société québécoise de développement de la main d'oeuvre (SQDM) et les CDEC.

Dans un certain nombre de cas la démarche a été poussée plus loin puisqu'on a assisté à des efforts conjoints de mobilisation des syndicats, du secteur communautaire et coopératif de même que d'une partie du secteur privé, le tout soutenu par des financements publics. Sur ce terrain, on doit compter l'expérience du Forum national pour l'emploi¹⁵ et l'émergence de fonds de développement en provenance d'institutions de l'économie sociale (le Mouvement Desjardins, les Fonds de développement des deux plus importantes organisations syndicales, la FTQ et de la CSN...). Dans une perspective plus large, on peut affirmer que la société fragmentée par la crise a donc recommencé à se reconstruire par le bas, par les communautés locales, par les régions.

Cette nouvelle dynamique pose assurément des défis de type nouveau aux porteurs de projets issus du secteur communautaire et syndical tels la gestion rigoureuse d'entreprises, des efforts d'auto-financement, la création de réseaux économiques d'information, de promotion de services... Fondement de cette nouvelle dynamique bien résumer par un organisateur communautaire de longue date:

¹⁵ Rappelons que le Forum pour l'emploi existe depuis 1989. Après avoir tenu 12 forums régionaux (réunissant 2500 personnes), il a réuni 1600 partenaires dans un rassemblement national où se sont retrouvés près de 500 délégués syndicaux, près de 250 délégués du mouvement communautaire, près de 200 représentants des coopératives, 135 délégués du secteur privé et 175 délégués ministériels (des deux paliers centraux du gouvernement, Québec et Ottawa). Les thèmes majeurs qui y furent abordés sont: 1) quelle stratégie nationale pour l'emploi? 2) quelle place pour le développement local et régional? 3) Quelle formation professionnelle de la main d'oeuvre aujourd'hui? (Payette, 1992).

De la même façon que nous avons réussi à démontrer que l'Etat n'avait pas le monopole de l'intérêt général en matière de production des services sociaux de qualité, les nouvelles organisations communautaires sont en train de démontrer que le secteur privé n'a pas le monopole de la création d'emplois et d'entreprises.

La pression directe et indirecte sur les pouvoirs publics en provenance des communautés locales, des régions et des mouvements est relativement forte. L'Etat s'est vu obligé de concéder le partage de certaines tâches de gestion du social et du socio-économique (urbanisme et logement, formation professionnelle et insertion sociale, développement régional, certains services ou prérogatives en matière de services de santé et de services sociaux...). Cela n'efface pas pour autant le leadership des pouvoirs publics dans la détermination du cadre général de gestion de ce «social localisé». Cela ne bouleverse pas toutes les coordonnées d'un changement social transformateur. Mais le secteur communautaire est en voie de modifier son rôle.

Le secteur communautaire tente de générer de nouvelles solutions aux crises de l'emploi, de l'Etat-providence et des communautés locales en difficulté (quartiers, petites villes...): par là il est à l'intersection de la relation Etat/société civile, de la relation communautés locales/développement et de la nouvelle relation entre l'«économique» et le «social». Nous pourrions ajouter que cette dynamique s'inscrit dans le cadre plus général d'un nouveau contrat social en voie de se constituer au niveau des entreprises, entre le patronat et les syndicats, au plan régional, entre les municipalités et l'Etat central, sur le registre des communautés locales (quartiers et villages), entre les citoyens, leur communauté locale et l'Etat, au plan de l'environnement, entre les communautés locales, l'Etat et les entreprises. Le secteur communautaire, si longtemps sous-estimé de la plupart des sociologues et des économistes de même que des pouvoirs publics, se situe de plus en plus à un **point névralgique** de la société en train de se construire: il est à l'intersection du «local» et du «global»: il occupe ces **espaces intermédiaires** où émergent de nouvelles pratiques de

transformation sociale, espace qu'aucun autre secteur de la société ne peut véritablement occuper.

4. Mouvements sociaux, intervention territorialisée et renouvellement de l'État-providence.

Avec le DEC, des quartiers ont pu être considérés à nouveau comme des unités économiques où il est possible de favoriser le maximum de circulation de l'argent pour la production et l'échange de biens et de services. Achats groupés, canalisation de l'épargne locale, mise sur pied de microentreprises, de services de proximité...Le quartier, premier marché des activités économiques...

C'est de cette manière que se **crée imperceptiblement un nouveau mode de gestion de rapports sociaux**, celui de l'emploi en relation avec le territoire, des associations de quartier en rapport avec les pouvoirs publics. Ce qui pourrait finir par participer «tout autant d'une entreprise de pédagogie politique suscitée d'en haut que d'une tentative de pédagogie ancrée sur la réalité du terrain»(Ion, 1990: 52).

Dans cette perspective, les notions de *partenariat*, d'*insertion sociale par l'économie*, d'*économie solidaire* et de *nouvelle économie sociale*, de *développement économique communautaire* et de *développement local*, de *projets* et d'*acteurs locaux* occupent invariablement l'avant-scène de certains débats économiques et sociaux¹⁶. Axe privilégié: la bataille de l'emploi par des initiatives locales se répercutant à une échelle plus grande et réclamant le soutien d'une politique d'Etat qui ne soit pas néo-libérale ni providentialiste ancienne manière, c'est-à-dire touche à tout, impulsant tout...et encadrant tout dans des programmes conçus pour des populations-cibles et balisés par des règles très fermes.

¹⁶ Comme par exemple l'ouverture d'un chantier d'*économie sociale* par le gouvernement du Québec en février dernier en vue de la tenue d'un Sommet économique et social à l'automne.

Cette nouvelle économie qu'on peut qualifier de solidaire sous plusieurs aspects ne se présente pas sous l'angle exclusif de **sous-ensembles socio-économiques** (par secteurs). L'économie solidaire se bâtit aussi par **sous-ensembles géographiques. Elle est pour beaucoup une économie territorialisée**, une économie dont le dynamisme s'inscrit dans l'action entreprise au niveau des communautés locales, des quartiers populaires des grands centres urbains, des zones en déclin de villes moyennes, et finalement depuis plus longtemps dans les économies locales des régions périphériques. Bref, elle se situe sur des **territoires à pertinence sociale**. Est-ce là son point d'appui principal, sa base première? Pas le seul sans doute. Mais comment comprendre autrement des réussites fulgurantes comme Mondragon au Pays Basques, le Mouvement des caisses Desjardins en Amérique du Nord (au Québec) ou Villa el Salvador en Amérique latine¹⁷. Le nouveau souffle de cette économie est dynamisé par ses appartenances géographiques.

Si le partage de l'emploi par la réduction du temps de travail constitue sans aucun doute une pièce maîtresse de la transformation sociale d'aujourd'hui, le développement d'une économie solidaire et la mise en place de politiques publiques transversales qui lui corresponde forme une autre pièce maîtresse du développement.

5. Renouveau des pratiques sociales et de l'État-providence.

Il est permis de douter de l'efficacité d'une stratégie qui mise essentiellement sur le relèvement de l'employabilité des personnes sans emploi. Cette forme de pensée magique qui consiste à croire que le

¹⁷ Dans ce cas, il s'agit d'un bidonville de plus de 300,000 habitants en banlieue de Lima. Voir à ce propos notre article sur Villa el Salvador dans la revue *Economie et Humanisme*, «Du bidonville à la municipalité autogérée: acquis et tensions à Villa el Salvador (Pérou)», numéro thématique sur la ville, #326, octobre 1993, Lyon, p.14 à 20 ou dans la revue *Nouvelles Pratiques sociales* (vol. 5 #2, p.185 à 199) «Une expérience réussie d'organisation communautaire: Villa el Salvador, Pérou».

marché s'occupera du reste en créant de bons emplois en volume suffisant a pourtant fait long feu...

Mais le manque de prise sur les grandes politiques macroéconomiques - temporaire, espérons-le- ne doit pas nous empêcher d'agir avec les moyens du bord. Car une impérieuse nécessité, rappelons-le, nous interpelle. (Fernand Daoust, président du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, *Le Devoir* , 17 février 1995).

Cette prise de position en provenance d'un acteur social clé n'est pas le fruit du hasard. Il aborde deux questions fondamentales de l'heure: la première est celle des politiques publiques d'employabilité et la naïveté qui la sous-tend à savoir que l'économie de marché peut résoudre le problème; la seconde, c'est l'impérieuse nécessité d'agir dès maintenant face au problème du chômage massif et du travail précaire. Bref, ne pas attendre la grande politique macroéconomique et le nouvel État social. Travailler à le construire dès maintenant. Les initiatives de DEC participent de cette démarche...qui finira peut-être par nous conduire à des politiques macroéconomiques consistantes. Le défi des nouvelles pratiques sociales inscrites dans l'économie...c'est d'opérer le passage de l'employabilité telle que mise en oeuvre dans des politiques publiques d'urgence à l'insertion sociale façon communautaire. Et de l'insertion sociale, version communautaire à une revitalisation économique et sociale des communautés locales dans la perspective de **la construction d'une économie solidaire et d'espaces publics intermédiaires.**

Chaque génération a son apport, son système de contraintes et sa marge de manoeuvre...Après plus de 25 ans, dans le cadre d'un Etat-providence fruit de nombreuses luttes et de compromis sociaux, le Québec a fini par disposer d'un important réseau public dans le domaine de l'aide sociale, de l'éducation, de la santé et des services sociaux. C'est ce qui a constitué jusqu'à récemment, aux yeux de nombreux acteurs, l'assise principale de la lutte contre les inégalités. Sans compter un important réseau communautaire de plusieurs milliers d'organisations¹⁸ s'inscrivant aussi dans cette démarche. Mais nous savons maintenant depuis une dizaine d'années que tout cela ne marche pas très rondement.

¹⁸ Pour ne prendre qu'un seul exemple, celui de la santé et des services sociaux,

La réflexion sur les mutations de société en cours et sur la recomposition des modes d'intervention est exigeante. À notre avis, sous l'angle du travail social et de ses orientations stratégiques, il faut tirer des conclusions nouvelles. Pour l'essentiel, il y en a deux.

La première consiste à conclure que **le couple secteur communautaire/secteur public** (même si c'est un couple qui cohabite souvent de façon conflictuelle) a été très fortement lié **à la montée en puissance de l'Etat-Providence** au cours des années 60-70.

Dans cette période forte de l'Etat-providence (1960-1980), la réponse aux problèmes sociaux s'est articulée, dans sa configuration centrale, autour de politiques publiques centralisées et l'extension «à l'infini» du secteur public. Ces politiques qui prenaient place étaient devenues à la fois nécessaires et réalisables parce que la croissance économique allait bon train. Les finances publiques étaient alors capables, au moins en partie, d'absorber la demande sociale en provenance des communautés locales, des régions et des mouvements. Les communautés locales, les régions et les mouvements sociaux sont eux-mêmes, dans cette période, plus «étatistes» qu'aujourd'hui. Parce qu'ils accrédiétaient pour beaucoup l'idée d'aiguillonner la résolution des problèmes sociaux par le truchement

mentionnons que les effectifs et les bénévoles (chiffres de 1992-1993) sont de 2,474 organismes communautaires (financés par le MSSS), ce qui représente 10,107 emplois réguliers et 14,871 emplois occasionnels. Approximativement, cela représente 9,000 emplois équivalents temps plein (ETP). Par comparaison les CLSC comptent 16,000 travailleurs, soit 11,000 ETP. Les effets indirects générés par ces organisations communautaires sont de l'ordre de 2,092 emplois additionnels. En outre ces organismes génèrent des revenus globaux de \$275 millions dont \$70.5 proviennent du SSOC (MSSS), le reste provenant du gouvernement fédéral (près de \$40 millions), de l'autofinancement (\$74 millions), les Centraide (\$38.3) et les municipalités (\$5). Le financement du SSOC (\$70.5 millions sur \$275) a donc un effet de levier significatif (données tirées d'un document de travail du MSSSQ produit par J.-P. Bélanger). J.-P. Bélanger mentionne à juste titre que ces organisations ont pour effet d'absorber «une partie de la pression de la demande de services qui autrement s'exprimerait vers les services professionnels et institutionnels du secteur public» (p.8 du document). Mais aussi «exercent des effets de prévention et de promotion de la qualité de vie des personnes même s'ils ne se conçoivent pas souvent eux-mêmes comme faisant de la prévention ou de la promotion» (p.5 du sommaire).

prioritaire sinon exclusif de l'extension du secteur public (assurance-santé universelle, services sociaux publics, etc.), laquelle extension était complétée subsidiairement par le soutien financier étatique de services de caractère communautaire.

La deuxième conclusion consiste à dire qu'**avec la décennie 80-90 s'ouvre une nouvelle période**, une période de crise de l'emploi liée à une crise de l'Etat providence. Cette nouvelle configuration provoque un **questionnement en profondeur** de la manière avec laquelle nous allons désormais, comme société, **produire des services collectifs dans, avec et pour les communautés locales**. L'évidence qu'ils seront ou qu'ils demeureront de caractère public n'est plus.

Mais dans le prolongement de cette révision en profondeur, **deux scénarios** plutôt qu'un se présentent. Le premier scénario, largement connu, est celui d'un démantèlement progressif de l'Etat-providence à la manière britannique. C'est l'hypothèse néo-libérale. C'est aussi l'hypothèse néo-libérale! Un autre scénario est possible, soit celui de l'entrée dans une autre **génération d'intervention publique** où le dit «Welfare State» **se verra significativement révisé dans son rôle et ses attributions parce qu'il a absolument besoin d'un autre secteur** (à côté du secteur public et du secteur privé).

Car parmi les nouvelles tendances figure certainement une **«poussée de communautarisation»** (Vaillancourt, 1995). Les initiatives de développement économique communautaire et de la nouvelle économie sociale sont précisément au carrefour de cette poussée. Le secteur communautaire dans son ensemble prend donc aujourd'hui une place importante comme lieu de renouvellement des pratiques sociales, comme lieu d'exercice non plus d'un **«social»** séparé de l'**«économique»** mais d'un **«social»** lié à l'**«économique»**.

Ces nouvelles pratiques sont à la fois économiques et sociales. Elles ont pris **une toute nouvelle configuration**. Pourquoi? Parce qu'elles viennent répondre aux revendications des milieux locaux où les acteurs se mobilisent pour défendre la viabilité de leur territoire. Les politiques publiques sectorielles par programmation en direction de populations-cibles et de groupes d'âge (ou étapes de la vie) se voient de plus en plus remises en cause par l'expérimentation de ces formules alternatives de développement. Nouveaux acteurs, nouvelles règles du jeu et nouveaux dispositifs d'intervention, nouveaux savoir-faire en gestation.

Ce nouvel horizon de l'intervention est attribuable en bonne partie à la percée au cours des années 80 d'**initiatives fortes** de DEC tant dans de grands centres comme Montréal et Québec¹⁹ que dans les régions périphériques où ces initiatives avaient pris corps il y a deux décennies. L'économie solidaire dans sa version nord-américaine tout comme dans sa version européenne fait certainement partie de ces nouveaux axes de renouvellement de l'économie, de l'Etat social, de la société civile et du travail social.

Bibliographie

- , (1994), *L'État solidaire*,. Dossier thématique, *Possibles*, vol.18, numéro 3, été 1994.
- AUTES, M. (1992), *Travail social et pauvreté*, Syros/Alternatives, Paris.
- BÉLANGER J.-P. (1995), *Les organismes communautaires du réseau: un secteur de l'économie sociale à consolider et à développer*, document de travail, MSSSQ (sommaire: 11 pages; document: 38 pages).
- BÉLANGER, P.R. et B. LÉVESQUE, (1988) "Une forme mouvementée de gestion du social: les CLSC", *Revue internationale d'action communautaire*, 19-59, pp. 49-64.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1992b), "Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat", in G. Daigle et G. Rocher (Sous la dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, PUM, pp. 713-747.

¹⁹ On lira aussi avec intérêt le dernier numéro de la revue *Coopératives et Développement* intitulé *Quartiers en difficulté: développement local et revitalisation* (vol 26,#2) et le numéro de *Nouvelles Pratiques sociales* (vol.8, #1, 1995) sur *Le travail social à l'épreuve du territoire et du développement local*, dossier réalisé sous la direction de L. Favreau et J.-L. Klein.

- BOUCHER, J. et L. FAVREAU (1993), "L'évolution du discours de la CSN sur les stratégies syndicales" dans Bélanger, Grant et Lévesque, (1994), *La modernisation sociale des entreprises*, Coll. Politique et Economie, Presses de l'Université de Montréal (PUM).
- BOYTE, H.C. (1989), *CommonWealth: a return to citizen politics*, The Free Press, New York/London.
- BOYTE, Harry C. (1981). *The backyard Revolution (understanding the new citizen movement)*, Temple University Press, Philadelphia.
- CASTEL, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris.
- CHAZEL, F. (sous la dir.) (1993), *Action collective et mouvements sociaux*, Presses universitaires de France, Paris.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1989). *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique*. Boucherville, Gaétan Morin.
- DEFOURNY, J. (1994), *Développer l'entreprise sociale*, Fondation Roi Beaudoin, Liège.
- DEFOURNY, J. et MONZON CAMPOS (1992), *L'économie sociale entre l'économie capitaliste et l'économie publique*, CIRIEC/De Boeck Université.
- DUBET, F. et D. LAPEYRONNIE (1992), *Les Quartiers d'exil*, Seuil, Paris.
- FAVREAU, L. et J.-L. KLEIN (sous la dir.), (1995), *Le travail social à l'épreuve du territoire et du développement local*, numéro thématique de *Nouvelles Pratiques sociales*, vol.8, #1.
- FAVREAU, L. (1995), *Relancer l'économie et l'emploi de nos quartiers par le développement économique communautaire*, Rapport de recherche, CRÉEOM/UQAH, 145 pages.
- FAVREAU, L. (1994), "L'économie solidaire à l'américaine: le développement économique communautaire" dans Laville, J.-L. (sous la dir.), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, p. 93 à 135.
- FAVREAU, L. (1994), "L'approche du développement économique communautaire au Québec et aux Etats-Unis", *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives* (RECMA), Numéro 253-254 (51-52), Paris, p.166 à 175.
- FAVREAU, L. et LÉVESQUE, B. (1993), "Les coopératives Jeunesse de Services au Québec: des entreprises d'insertion sociale par l'économique", revue *Apprentissage et socialisation*, vol. 16, #2, p..
- FAVREAU, L. et Y. HURTUBISE (1993), *Les CLSC et les communautés locales: contribution de l'organisation communautaire*, PUQ, Sainte-Foy.
- FAVREAU, L. (sous la direction), (1995), *Quartiers en crise: revitalisation et développement local en milieu urbain*, numéro thématique de *Coopératives et Développement*, vol.26, numéro 2.
- ICEA (1994), *Etat de la situation et nouveaux défis*, Document de consultation, Institut canadien d'éducation des adultes, Montréal, mai 1994.
- ION, J. (1990), *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Privat.
- JACQUIER, C. (1991), *Voyage dans dix quartiers européens en crise*, L'Harmattan, Paris.
- JACQUIER, C. (1992), *Les quartiers américains, rêve et cauchemar (le développement communautaire et la revitalisation des quartiers aux Etats-Unis)*, L'Harmattan, Paris.
- JOFFRIN, L. (1994), *La gauche retrouvée*, Seuil/L'histoire immédiate, Paris.
- JULIEN, C. (1995), «Brève radiographie d'une fracture sociale», *Le Monde diplomatique*, juin 1995, p.16 et 17.
- LAVILLE, J.-L. (1992), *Les services de proximité en Europe*, Syros\Alternatives, Paris.
- LAVILLE, J.-L. (sous la dir.) (1994), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris.

LÉVESQUE B. et L. MAGER (1995), «L'institutionnalisation des nouvelles dynamiques de concertation locale et régionale au Québec: les acteurs sociaux à la recherche d'une stratégie gagnante» dans Gagnon, A. et A. Noel (sous la dir.) (1995), *L'espace québécois*, Éditions Québec/Amérique, Montréal.

MORIN, R. (1994), «L'expérience montréalaise des corporations de développement économique communautaire en milieu urbain à la croisée des chemins» dans Favreau L. (sous la dir.) *Quartiers en crise: revitalisation et développement local en milieu urbain, Coopératives et Développement*, vol.26, numéro 2, p.13 à 39.

Département d'études urbaines, UQAM, Montréal.

PAQUET, P. (1993), «L'évolution des politiques canadiennes et québécoises de formation des adultes depuis 1960», dans Dandurand, P. (sous la dir.), *Enjeux actuels de la formation professionnelle*, IQRC, Québec, p. 225 à 257.

VAILLANCOURT, Y. (1995), *La communautarisation, une alternative à la privatisation dans le réseau de la santé et des services sociaux*, rapport de recherche, Service aux collectivités de l'UQAM, Montréal.

SIGLES

CAS: Conseil des affaires sociales.

CDC: Corporation de développement communautaire.

CDEC: Corporation de développement économique communautaire.

CLSC: Centre local de services communautaires.

CRD: Conseil régional de développement.

CRISES: Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats.

CSN: Confédération des syndicats nationaux.

DEC: Développement économique communautaire.

FTQ: Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec.

SADC: Société d'aide aux collectivités locales.

SQDM: Société québécoise de développement de la main d'oeuvre.